



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réparation automobile

Question écrite n° 113549

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales au sujet de l'état du marché des professions de l'automobile, et plus particulièrement celui des métiers des artisans carrossiers, qui constatent une chute de leurs activités. Certes, nul ne se plaindra de la décrue des accidents de la route, bien au contraire, mais force est de constater que ce recul d'activité lié à la sécurisation de nos routes perturbe les entreprises existantes et par la même occasion porte un vide à la formation des jeunes qui se trouvent de moins en moins nombreux à s'orienter vers cette filière artisanale. Pensant que la création de CAP mixte pouvant allier deux métiers proches peut être une amorce de solution, il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Il existe plusieurs diplômes pour les artisans carrossiers, à savoir le brevet d'études professionnelles (BEP) carrosserie et les certificats d'aptitude professionnelle (CAP) de peinture en carrosserie et de carrosserie réparation qui ont été créés par les commissions professionnelles consultatives (CPC) du ministère de l'éducation nationale. Une modification de l'offre de formation, en particulier la création d'un CAP mixte, peut être demandée mais doit être portée par les professionnels carrossiers dans le cadre de ces CPC. Elle doit faire l'objet d'une étude d'opportunité argumentée tenant compte notamment de l'évolution du secteur concerné au regard des offres d'emplois. Cette étape a pour but d'apprécier l'intérêt de créer un nouveau diplôme ou de rénover un diplôme ou un ensemble de diplômes. Cette demande doit alors être présentée aux membres de la CPC ayant la compétence sur ce diplôme, c'est-à-dire la CPC métallurgie. Le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales représenté dans ces commissions, sera attentif à une telle demande compte tenu des préoccupations exprimées par les professionnels du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113549

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13161

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2752